

# Processus académique de suivi des élèves sportifs de haut niveau/ haut potentiel

C.S.E

## Au sein d'un Groupe/Classe Sport Etudes

### Année N-1:

1.

Fin Avril : Remontée des projets de listes d'élèves ( Catégories 1,2 et 3) à L'inspection pédagogique régionale EPS

Mois de Mai: Tenue du C.A.T.S.E.S. : Stabilisation des listes d'élèves avec les acteurs ( Chefs établissements, M.R.P., IPR EPS, IEN, structures sportives, Professeurs coordonnateurs)

2.

3.

Mois de Mai/ Juin: Commissions d'affectations des élèves départementales puis inscriptions des élèves en établissements

### Année N:

1.

Septembre/ Octobre: Renseignement puis transmission du tableau de bord du dispositif avec :

1. Le projet
2. La liste effective d'élèves présents
3. Les éléments préparatoires au Comité de Pilotage Académique de Décembre

Décembre : CPA SHN et SSS : Comité de pilotage du sport de haut niveau et Sections Sportives Scolaires:  
Analyse les demandes d'ouverture/renouvellement/ fermeture des dispositifs sportifs.

2.



# Processus académique de suivi des élèves sportifs de haut niveau/ haut potentiel

AISE

## Aménagement Individuel Sport Etude ( A.I.S.E.)

Année N-1  
ou N:

Sur sollicitation de la famille et/ou de la structure sportive du chef d'établissement / DASEN ( 1er degré, IEN de Cir. via la direction d'école)

1.

Le chef d'établissement /DASEN ( 1er degré, IEN de Cir.) adresse le courrier "responsables légaux" à la famille pour renseignement, retour et signature.

Après vérification de la recevabilité de la demande ( Attestation PSQS ou Liste HPS, se rapprocher de l'IPR EPS référent) Le chef d'établissement / DASEN ( 1er degré, IEN de Cir.) saisit le C.A.T.S.E.S. via la fiche saisine et y joint les documents ad hoc.

2.

3.

Le C.A.T.S.E.S. siège, analyse les dossiers et produit ses préconisations.

Le C.A.T.S.E.S. adresse ses préconisations au chef d'établissement / DASEN ( 1er degré, IEN de Cir.)

4.

5.

Le chef d'établissement / DASEN ( 1er degré, IEN de Cir.) au regard des préconisations donne suite par la signature d'une convention type ( 1er ou second degré).

Présentation au conseil d'administration / conseil des maitres et mise en place pour l'année scolaire.

6.

site eps  
academique